

Juriste d'entreprise: Droit des affaires ou droit social ?

Par **Lau22**, le 11/12/2010 à 10:54

Bonjour à tous,

Je vous sollicite car je souhaiterais devenir juriste d'entreprise.

J'aurais donc aimé savoir quels sont les meilleurs masters de droit social, puis quel est le profil recherché par les employeurs.

En effet, faire un DJCE est apparemment très recommandé, mais existe-t-il d'autres formations valorisées ? Par exemple un master de droit social associé au CRFPA ?

/!
-> J'édite ce sujet en y ajoutant une question qui me turlupine ([8](#)) depuis quelques temps :
pour accéder à cette profession, faut il faire un
[b:2h7o75pb][color=#000080:2h7o75pb]master de droit social ou de droit des
affaires[/color:2h7o75pb][b:2h7o75pb]? On m'a en effet précisé que le master de droit des
affaires permettait d'arriver au même résultat mais était plus recherché et ouvrait plus de
portes, qu'en est il ? Et quelle est la différence fondamentale entre les deux ?

Merci d'avance pour vos réponses ![/color]

Par **jeeecy**, le 11/12/2010 à 11:57

Pour faire du droit social, je pense que tu as listé les deux voies les plus intéressantes

Si tu n'es pas sûr de faire du droit social, je te recommande le DJCE qui n'est pas spécialisé (il y a 5 ou 6 matières fondamentales selon les DJCE) ce qui permet de conserver une certaine pluridisciplinarité (page not found or type unknown)

En plus, le DJCE est un diplôme très porteur qui permet l'ouverture de nombreuses portes au niveau d'un recrutement

ca peut donc être bien utile...

Par **Lau22**, le 11/12/2010 à 12:28

Merci pour ta réponse !

Par **Lau22**, le 11/12/2010 à 18:20

Autre question assez importante : l'année prochaine il faudra donc que je commence à me spécialiser en choisissant des matières correspondant à cette filière ...

Quelqu'un ayant suivi ce parcours pourrait il me donner une idée de ce que c'est vraiment qu'étudier le droit social ?

-> Et surtout, quelle est la différence avec le droit des affaires. Celui ci permet il d'arriver au même résultat mais en offrant plus de débouchés comme on me l'a affirmé ?

Merci d'avance !

Par **Stigma**, le 13/12/2010 à 20:53

[quote="Lau22":2pyrmqf7]Autre question assez importante : l'année prochaine il faudra donc que je commence à me spécialiser en choisissant des matières correspondant à cette filière ...
Quelqu'un ayant suivi ce parcours pourrait il me donner une idée de ce que c'est vraiment qu'étudier le droit social ?

-> Et surtout, quelle est la différence avec le droit des affaires. Celui ci permet il d'arriver au même résultat mais en offrant plus de débouchés comme on me l'a affirmé ?

Merci d'avance ![/quote:2pyrmqf7]

Salut,

Je suis cette année en M2 Droit social. Le contenu des enseignements peut fortement varier d'un M2 de "droit social" à l'autre :

- Certains sont orientés spécifiquement vers le droit de la protection sociale (il y en a un à Montpellier et, me semble-t-il, un ou deux à Paris -de mémoire, mais je peux me tromper, à Paris II et Nanterre-)
- D'autres sont axés sur le droit de la santé au travail (Lille II)
- D'autres, la plupart, offrent une formation à la fois en droit du travail et en droit de la protection sociale
- D'autres encore mêlent beaucoup de GRH à leur M2 (à Nantes, notamment)
- Et enfin certains, dont le mien (à ma connaissance, c'est le seul, mais je peux me tromper !) offrent une formation à la fois en droit social et en droit des affaires.

D'une manière générale, il faut regarder la plaquette des diplômes. Certains, à mon avis à éviter, sont beaucoup trop courts, compte tenu de la complexité et de la spécificité de la matière, du point de vue du nombre d'heures (200, c'est abusé...) quand d'autres proposent des enseignements plus conséquents (600 pour Paris II, à ma connaissance le plus chargé des M2 de droit social, et le moins qu'on puisse dire est qu'il est reconnu).

Je t'envoie en mp la liste des enseignements de mon M2.

Pour ce qui est de la différence avec le droit des affaires... le droit des affaires est un terme générique qui rassemble énormément de matières : le droit social, le droit des sociétés

commerciales, la PI, le droit de la distribution, de la conso, de la concurrence, le droit des marchés publics, voire même de l'environnement, etc. etc.

Généralement, les M2 de droit des affaires sont assez spécialisés dans un ou plusieurs domaines. Il n'est pas rare qu'on y fasse, notamment, du droit des sociétés, du droit fiscal/comptabilité et du droit des contrats.

Il n'est pas impossible, loin de là, pour un diplômé de droit des affaires de faire du droit social son activité première.. mais il n'aura pas reçu une formation optimale (sauf s'il a fait un DJCE avec certificat de spé en droit social), et je pense que se lancer sans vraie formation dans le droit social présente un danger certain.

Par **alex83**, le **13/12/2010** à **21:12**

Bonsoir,

Au niveau du recrutement, je pense que le CAPA devient de plus en plus nécessaire pour devenir juriste d'entreprise. Je le déplore (personnellement) car c'est justement ce qui distinguait clairement les juristes d'entreprise des avocats d'affaire (même si d'une certaine manière les métiers se rapprochent) mais bon la concurrence commence à devenir rude on dirait. Par conséquent, et pour mettre toutes les chances de ton côté, le CAPA semble indispensable...

Par **Stigma**, le **13/12/2010** à **21:18**

[quote="alex83":3fmsh0fv]le CAPA semble indispensable...[/quote:3fmsh0fv]

Un petit tour sur viadeo te montrera que s'il te semble indispensable, il est dans les faits

totalemment "dispensable" ! Image not found or type unknown

Avec un M2 sérieux (un DJCE, un M2 Droit social, un M2 de fiscal, un bon M2 de Droit des sociétés voire de Pl..), tu peux tout à fait devenir juriste en entreprise sans CAPA.

Avec le CAPA et un M2 bidon, c'est tout de suite moins évident, de ce que j'en ai vu...

Par **jeeecy**, le **13/12/2010** à **21:44**

le CAPA semble surtout indispensable pour deux raisons :

- il permet d'avoir une porte de sortie si jamais le métier de juriste d'entreprise ne plaît pas
- bien que le projet ait été abandonné (heureusement à mon avis mais bon il est possible qu'à terme on y arrive quand même, les juristes d'entreprises pourraient devenir avocat dans certains cas...

Par **Stigma**, le **13/12/2010** à **22:01**

Utile, très certainement... indispensable [b:27v817co]pour devenir juriste d'entreprise[/b:27v817co], pas du tout ! Il suffit de jeter un oeil sur viadeo, l'écrasante majorité des juristes d'entreprise n'a pas le CAPA.

Après, c'est sûr que d'une part, ça facilite, et on ne s'en étonnera pas, l'accès à ... la profession d'avocat et que d'autre part, ça peut permettre de négocier un meilleur salaire (encore que). Mais je pense qu'il ne faut surtout pas mettre dans la tête des étudiants que le CAPA est une condition quasi-obligatoire pour exercer la profession de juriste d'entreprise, parce que c'est faux. Ou alors, autant dire qu'on fout à la poubelle tous les étudiants qui échouent au CRFPA et aux concours de la fonction publique...

Par **jeeecy**, le **13/12/2010** à **22:04**

je suis bien d'accord

;)

il fallait prendre mon message au second degré bien sûr Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **13/12/2010** à **22:08**

;)

il fallait prendre mon message au second degré bien sûr Image not found or type unknown
:D

Désolé Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **13/12/2010** à **23:00**

Mon impression était biaisée alors... et vous m'envoyez ravi !!

Il faut que j'arrête d'aller sur le villa**-jus**** machin là, ils sont emprunt d'un pessimisme, voire même d'un catastrophisme sans limite. C'est écœurant de les entendre se plaindre de tout et de rien.

Bon ben, alors, comme disait jeeecy, c'est tout de même bien de l'avoir (malgré tout) au cas où vous voudriez changer de carrière =).

(*)

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **14/12/2010** à **08:49**

[quote="alex83":14nuxp70]Bon ben, alors, comme disait jeeecy, c'est tout de même bien de l'avoir (malgré tout) au cas où vous voudriez changer de carrière =).[/quote:14nuxp70]

c'est tout à fait ça 

Par **Lau22**, le **14/12/2010** à **09:48**

Merci à tous pour vos réponses qui m'ont bien éclairées !
Je pense en effet que, par sécurité, ou en tout cas pour se garder une porte de sortie, il peut être utile de passer le CAPA. Mais c'est rassurant de voir que ce n'est pas non plus indispensable pour accéder à la profession, et qu'un bon master de droit social ou un DJCE permettent d'y accéder aussi comme le disait Stigma ! (que je remercie d'ailleurs pour le MP, que je vais lire de ce pas) .

Par **bibax**, le **10/11/2011** à **10:46**

Bonjour à tous, je vois que le post date de décembre 2010, cela dit, j'ai une petite question qui me trotte en tête...

Voilà ma situation, je vais entrer en L2 de droit l'an prochain et poursuivre en L3 spécialité juriste d'entreprise,
après cela, j'envisage faire un Master 1 puis 2 en management et Droit mention juriste d'entreprise pour devenir justement, à l'avenir juriste d'entreprise.

Pensez-vous que le DJCE est nécessaire dans la mesure du Master que j'envisage ?

Merci

PS : Je m'inscris dès l'an prochain pour le Certificat de droit anglais en langue anglaise.

Par **alex83**, le **10/11/2011** à **15:03**

Bonjour,

Un DJCE est un M2 en vérité, donc j'ai du mal à comprendre votre question.

Pour être juriste d'entreprise, c'est sans doute la voie la plus intéressante dans le cadre des études de droit (avec les M2 côtés et les magistère)

[smile3]

Par **bibax**, le **10/11/2011** à **15:25**

Merci pour votre réponse qui me rassure un peu plus...

Je n'étais pas spécialement bien renseigné sur le sujet, c'est donc pour cela que je me suis permis de poster sur ce forum qui semble bien mieux adapté aux personnes ne trouvant pas réponses à leurs questions.

J'étais tombé sur un forum où il était dit que le métier de juriste d'entreprise était seulement possible avec un DJCE en poche, je pense sûrement que la personne voulait insinuer qu'il fallait un master adapté au métier de juriste d'entreprise et non pas par exemple un master de type "Droit spécialité art" admet-on...

Il ne me reste plus qu'à m'accrocher [smile3]

Par **alex83**, le **10/11/2011** à **15:37**

Ce n'est pas une absolue nécessité, mais à l'évidence, ce sont les diplômes les plus adaptés (il y en a 11 en France, certains plus orientés en fisca, d'autres en social...). L'avantage est peut-être la densité du réseau de la formation qui existe depuis maintenant bien longtemps.

Mais venant d'un M2 droit des affaires ou fiscalité ou social (qui ne soit pas un DJCE) de Paris ou d'une grande Fac régionale, le résultat peut-être tout à fait le même voire mieux.

Après, pour faire la différence (dans la sélection qui a déjà été effectuée en DJCE et bons M2), la possibilité d'un LL.M ou (voire "et") d'un MS (dans des bonnes écoles) est toujours envisageable...

Le CAPA n'est pas nécessaire mais il permet aux juristes d'entreprise de pouvoir se reconvertir si le monde de l'entreprise leur plaît moins à un moment de leur carrière (et puis c'est toujours un + sur le CV).

Par **bulle**, le **10/11/2011** à **17:12**

Bonjour,

[citation]Après, pour faire la différence (dans la sélection qui a déjà été effectuée en DJCE et bons M2), la possibilité d'un LL.M ou (voire "et") d'un MS (dans des bonnes écoles) est toujours envisageable... [/citation]

Je ne suis pas forcément d'accord pour le MS, il paraît que ce n'est qu'une façon de perdre un

an de sa vie et de payer 6000€ dans le vide également.

[citation]Le CAPA n'est pas nécessaire mais il permet aux juristes d'entreprise de pouvoir se reconvertir si le monde de l'entreprise leur plaît moins à un moment de leur carrière (et puis c'est toujours un + sur le CV).[/citation]

Certes, mais il faut bien se rendre compte que c'est quasiment 2 ans "d'études" en plus après le M2.